

Appareils de chauffage et cheminées

Installation d'un foyer

Si vous envisagez d'installer un foyer chez vous, assurez-vous de confier les travaux à une autorité compétente en la matière. Un professionnel qualifié saura vous guider dans le choix de l'appareil, respecter les normes de sécurité en vigueur et garantir une installation sécuritaire et conforme.

Danger lié aux cendres

Il ne faut **jamais laisser une chaudière de cendres à l'intérieur** d'un bâtiment, d'un garage, d'un cabanon ou sur un balcon fermé.

Même si les cendres semblent refroidies, elles peuvent contenir des braises actives pendant plusieurs jours, représentant un risque important d'incendie. De plus, elle dégagent du monoxyde de carbone (CO), un gaz incolore, inodore et hautement toxique.

Le monoxyde de carbone peut s'accumuler rapidement dans un espace fermé et provoquer des maux de tête, nausées, étourdissements, et dans les cas graves, la perte de conscience ou la mort.



À retenir:

- Les cendres doivent toujours être déposées dans un seau fait de matière incombustibles, comme le métal, avec un couvercle résistant au feu.
- Ce seau doit être placé **à l'extérieur**, sur une surface non combustible, loin des murs, objets inflammables ou revêtements extérieurs. Dégagement **minimal de 1 mètre** (3 pieds)
- Attendre au minimum que 7 jours s'écoulent avant de disposer les cendres avec les déchets domestiques, en s'assurant qu'elles soient complètement refroidies.

Ne prenez aucun risque. Protégez votre vie et celle de vos proches.

Entretien de la cheminée

Avec l'arrivée du temps froid, le Service de sécurité incendie tient à vous rappeler l'importance de faire ramoner votre cheminée. Selon le règlement de prévention des incendies, ce nettoyage doit être effectué au moins une fois par an par un ^professionnel du chauffage accrédité par l'APC, afin d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité de vos installations.

Pour connaître la liste des membres actifs et reconnus dans votre secteur, nous vous invitons à communiquer directement avec l'APC.

Dégagement autour des sources de chaleur

Il est essentiel de maintenir un dégagement sécuritaire autour de toute source de chaleur

Lorsqu'un matériau ou un appareil est exposé à une chaleur excessive, il peut se dégrader et libérer des gaz inflammables. Si ces gaz entrent en contact avec une flamme ou une surface très chaude, ils peuvent s'enflammer instantanément et provoquer un incendie.

En conservant un espace libre autour de vos poêles, foyers, appareils de chauffage et autres sources de chaleur, vous réduisez considérablement les risques d'incendie et protégez votre sécurité ainsi que celle de votre entourage

Vérification en début de saison

En début de saison de chauffage, prenez le temps de vérifier chaque source de chaleur, y compris vos plinthes électriques.

Il arrive qu'un objet s'y glisse par mégarde, comme un jouet, un tissu ou un débris.

Une simple inspection visuelle avant la remise en marche peut éviter un danger majeur et protéger votre maison.

Quelques conseils pour maintenir un environnement intérieur sain

- Ne laisser jamais de cendres à l'intérieur, car elles dégagent du monoxyde de carbone, un gaz toxique et potentiellement mortel.
- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.
- Brûlez uniquement du bois sec pour limiter l'accumulation de crésote, qui peut s'enflammer dans la cheminée.